

Mise à jour : 23 juillet 2007

PLAN D'ACTION
ENTENTE CANADA - NOUVEAU-BRUNSWICK RELATIVE À LA PRESTATION DE SERVICES EN FRANÇAIS
2005-2006 à 2008-2009

Préambule

Le 7 juin 2002, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a adopté une nouvelle *Loi sur les langues officielles*, par laquelle il s'engage à s'acquitter de ses obligations constitutionnelles en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

La *Loi sur les langues officielles* réaffirme les droits des gens du Nouveau-Brunswick de communiquer avec les institutions provinciales et d'en obtenir des services dans la langue officielle de leur choix et d'utiliser la langue officielle de leur choix devant les tribunaux de la province.

En adoptant cette nouvelle loi, le Nouveau-Brunswick s'est donné de nouvelles obligations en matière linguistique qui n'existaient pas dans la *Loi sur les langues officielles* de 1969.

Fort de cette nouvelle loi et de plus en plus convaincu des avantages que lui procurent le bilinguisme officiel, le Nouveau-Brunswick souhaite bâtir à nouveau sur la complicité qu'il partage avec le gouvernement fédéral en matière de langue officielle pour améliorer les services à sa population dans les deux langues officielles.

Dès l'annonce du gouvernement fédéral et la parution du Plan d'action du Canada pour les langues officielles, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par le biais de sa division de la Francophonie et des langues officielles du ministère des Relations intergouvernementales et internationales (MRII), a mis sur pied un comité pour étudier les occasions de partenariats que lui offre le nouveau plan fédéral et préparer un « Plan d'action interministériel du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de langue officielle ».

Le comité interministériel du Nouveau-Brunswick regroupait des représentants des ministères suivants : l'Éducation, la Formation et le Développement de l'emploi, le Secrétariat à la Culture et au Sport, l'Environnement et les Gouvernements locaux, la Santé et le Mieux-être, les Services familiaux et communautaires, Entreprises NB, Approvisionnement et Services et la Justice.

Le comité du Nouveau-Brunswick a préparé le plan d'action interministériel en se réunissant à plusieurs reprises pour partager le fruit des réflexions que chaque ministère conduisait à l'interne. Le plan d'action interministériel a d'abord reçu l'aval de chacun des sous-ministres visés. Il a fait l'objet d'une étude et de discussions au niveau du « Comité consultatif sur les langues officielles ». Ce comité regroupe des représentants du monde associatif, des organismes et institutions non gouvernementaux (OING), du secteur privé et des secteurs gouvernementaux et para-gouvernementaux. Le plan d'action interministériel du Nouveau-Brunswick a suscité beaucoup d'intérêt et d'enthousiasme auprès de la communauté. C'est dans cet élan qu'il a été présenté aux plus hautes autorités du gouvernement provincial le 17 mars 2004.

Le Comité des politiques et priorités, présidé par le Premier ministre Bernard Lord, a accepté la proposition du comité interministériel et a mandaté le MRII à travailler avec le gouvernement fédéral afin d'arriver à une collaboration et à une entente en matière de services dans les langues officielles au Nouveau-Brunswick.

Le MRII a poursuivi ses consultations avec la communauté francophone et acadienne en mars/avril 2005 et à nouveau en mars 2006 qui ont confirmé les besoins en matière de langues officielles. De plus, le gouvernement du Nouveau-Brunswick, par l'entremise du MRII, s'est assuré d'avoir l'appui de la communauté francophone et acadienne dans sa démarche de planification stratégique en vue d'offrir des services en dans les langues officielles qui respectent les exigences de la *Loi sur les langues officielles* au Nouveau-Brunswick. Ces stratégies ont aussi permis à la communauté de contribuer à la stratégie gouvernementale. Le MRII entend poursuivre ce processus de consultation et d'approche coopérative dans le développement de ses actions.

La province du Nouveau-Brunswick souhaite améliorer les services offerts en français à sa population et contribuer à l'égalité des deux communautés de langue officielle. Tout en étant conscient que le gouvernement de la province et ses ministères jouent un rôle prioritaire dans la livraison des services dans les langues officielles, elle reconnaît l'importance de faire appel aux structures et organismes communautaires pour appuyer le gouvernement dans l'atteinte de ses objectifs. Elle cherche, entre autres, à développer une approche plus stratégique et à se donner les moyens de rendre compte de l'efficacité des mesures choisies. Les consultations menées auprès de la communauté francophone et acadienne, et les différents ministères ont permis au gouvernement provincial d'identifier des secteurs prioritaires pour les quatre prochaines années. Selon la communauté francophone et acadienne, la province du Nouveau-Brunswick doit améliorer les services offerts dans les secteurs identifiés afin d'assurer le plein épanouissement des francophones et des acadiens et des acadiennes de la province et ainsi contribuer à améliorer les services dans les langues officielles.

Le présent plan d'action du gouvernement du Nouveau-Brunswick prévoit soutenir des initiatives qui permettront à la province de renforcer son cadre politique, législatif et administratif ; d'appuyer le développement, la planification et la prestation des services dans les langues officielles dans des secteurs prioritaires ; d'assurer la communication, la consultation formelle et la participation effective de la communauté ; et d'appuyer la programmation des centres scolaires / communautaires de la province.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est heureux de renouveler ses engagements et de s'associer au gouvernement du Canada en matière de langues officielles. Cette entente permettra à la province de continuer d'améliorer les services dans les langues officielles au Nouveau-Brunswick en complétant les nombreuses actions entreprises par la province. Le Nouveau-Brunswick souhaite renforcer les partenariats avec les autres ministères provinciaux et fédéraux et poursuivre le travail dans un esprit de collaboration. Ces efforts et ces actions auront un impact certain sur la qualité des services offerts dans les langues officielles à la population du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick reste engagé dans ses efforts de trouver des moyens et des stratégies qui lui permettront de continuer d'offrir des services dans les langues officielles de qualité aux citoyens et aux citoyennes du Nouveau-Brunswick.

Objectifs stratégiques du plan d'action

1 Renforcer le cadre politique, législatif et administratif

1.1 Gouvernance locale et développement régional

Le 4 juin 2002, le Premier ministre Bernard Lord a présenté sa nouvelle *Loi sur les langues officielles* qui établissait des seuils justes et raisonnables pour déterminer quelles municipalités sont tenues de se conformer aux exigences de la *Loi*.

Les dispositions législatives abordent la disponibilité des documents dans les deux langues officielles et le processus d'établissement d'arrêtés pour les organismes municipaux. Elles confirment le droit des personnes de communiquer en anglais ou en français avec les institutions du gouvernement, y compris les organismes municipaux désignés. En tout, quinze municipalités, sept commissions d'aménagement et huit commissions de gestion des déchets solides ont des obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Les municipalités et les commissions désignées devront assurer les services clés et les communications dans les deux langues officielles avant le 31 décembre 2005, tel que prévu dans le *Règlement sur les services et communications* établi en vertu de la *Loi sur les langues officielles*. Ce règlement a été élaboré en étroite collaboration avec les municipalités concernées. Des appuis financiers permettront, d'ici le 31 décembre 2005, aux municipalités de se conformer aux exigences de la nouvelle loi. Le ministère de l'Environnement et Gouvernements locaux comptabilisera le nombre de municipalités et des commissions qui ont mis en œuvre leurs obligations énoncées dans la Loi et ses règlements et travaillera en étroite collaboration avec celle-ci dans le but de mettre en place des initiatives qui permettront d'améliorer leurs services aux francophones en général.

Actuellement, la majorité des francophones du Nouveau-Brunswick vivent en régions éloignées dans des districts de services locaux non incorporés. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaite favoriser le développement de la gouvernance locale et appuyer le développement rural. Les ministères, les municipalités et la communauté soumettront des projets afin d'aider le gouvernement à atteindre ces objectifs. Il veut s'assurer que l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick joue un plus grand rôle dans le développement des politiques de gouvernance locale et prenne une place importante dans la prise de décisions qui ont une influence sur leur fonctionnement et leur développement économique. La province du Nouveau-Brunswick souhaite mettre en place des stratégies qui permettront de générer des sources de revenus dans les régions et favoriser la vitalité des communautés vivant en régions. Ces actions devraient également favoriser l'atteinte d'autres objectifs visés par le gouvernement du Nouveau-Brunswick soient la diminution du taux d'exode de nos citoyens et citoyennes et l'augmentation du nombre d'investisseurs dans les régions éloignées.

1.2 Gestion et cadre d'imputabilité

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a mandaté le MRII pour gérer, coordonner et assurer les suivis, y compris l'évaluation du programme relatif à la prestation de services dans les langues officielles au Nouveau-Brunswick. La province du Nouveau-Brunswick adhère au principe du cadre d'imputabilité formulé dans le Plan d'action du Canada pour les langues officielles. Le Nouveau-Brunswick se donnera les moyens de rapporter sur l'efficacité des mesures mises en œuvre. Il souhaite faire preuve de transparence dans sa reddition de comptes. Pour ce faire, le présent plan d'action comprend des initiatives, des résultats attendus et des indicateurs de rendement. Au moment de rapporter, c'est la mesure des indicateurs de rendement qui permettra de tirer des conclusions quant aux résultats attendus et à l'atteinte des objectifs visés. Bien que la province du Nouveau-Brunswick se soit fixé des objectifs à long terme, elle est d'avis que l'atteinte des objectifs ne saurait se mesurer sur une période d'une seule année. Pour cette raison et afin de rencontrer les exigences du cadre d'imputabilité, la province se propose de rapporter pour les trois premières années sur les extrants. La province du Nouveau-Brunswick réservera la mesure du rendement et le rapport sur l'atteinte des résultats en 2008-2009. Dans la version 2005-2006 du plan d'action relatif à la prestation de services en français, le Nouveau-Brunswick avait affirmé qu'il comptait faire appel à des experts en mesure et évaluation pour préciser ses stratégies et ses outils de mesure et d'évaluation afin de mesurer si les résultats attendus ont été atteints en 2008-2009. Les indicateurs de rendement qui étaient énoncés dans le plan d'action de la province en 2005-2006 mesuraient surtout les extrants plutôt que les résultats attendus. Suite aux recommandations d'un expert en mesure et évaluation, certaines modifications ont été apportées au présent plan afin d'uniformiser davantage les résultats attendus et les indicateurs de rendement. Les travaux de l'expert se poursuivront au cours des prochains mois afin de développer des outils d'évaluation.

Il est important de noter qu'il existe déjà un processus de consultation qui permet à la province de vérifier le taux de satisfaction de la population francophone et acadienne à l'égard des services en français. En effet, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a facilité la mise en place d'un commissariat aux langues officielles qui enquête sur les plaintes des membres du public en matière de langues officielles livrés par les institutions du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Après avoir enquêté, le commissaire peut faire des recommandations sur les améliorations ou les correctifs à apporter dans le but de faire respecter la Loi. Le commissaire a aussi le mandat de promouvoir l'avancement des deux langues officielles dans la province. Dans son rapport de 2003-2004, le commissaire constate que, malgré les progrès réalisés dans la province en matière de langue officielle, il reste beaucoup à faire dans ce domaine : « Le travail n'est pour autant fini : l'offre active de services dans les deux langues officielles ne se fait pas automatiquement partout au niveau des institutions gouvernementales, y compris les institutions de la santé; le public n'a pas automatiquement accès à des services dans la langue de son choix dans tous les hôpitaux de la province, particulièrement dans les régions majoritairement anglophones, et les citoyennes et les citoyens francophones qui accèdent à des postes au sein des services publics provinciaux ne peuvent pas encore tenir pour acquis qu'ils pourront travailler dans leur langue. » Les recommandations du commissaire sont apportées à l'attention du comité des sous-ministres sur les langues officielles et des actions sont entreprises afin de remédier à la situation.

De plus, le MRII a instauré un processus de consultation bi-annuelle auprès d'un comité interministériel et d'un comité consultatif sur la francophonie. En 2005, le MRII a entrepris des concertations sectorielles avec le Forum de concertation des organismes acadiens et entend poursuivre le dialogue avec ces organismes afin de s'assurer que le programme relatif à la prestation de services dans les langues officielles au Nouveau-Brunswick réponde aux besoins de la communauté acadienne et francophone. Ces consultations servent aussi à comptabiliser plusieurs données qui répondent aux indicateurs de rendement.

2. Appuyer le développement, la planification et la prestation de services dans les langues officielles dans les secteurs prioritaires

2.1 Santé et Mieux-être

Les nouvelles *Lois sur les régies régionales de la santé* et *Loi sur les langues officielles* posent des exigences accrues dans le secteur de la santé, notamment en ce qui a trait à la livraison des services dans les deux langues officielles dans les régies régionales de la santé. Les deux communautés linguistiques doivent avoir accès à des services et à des professionnels de la santé dans la langue de leur choix. Lors des récentes consultations avec la communauté, celle-ci a réaffirmé l'importance de poursuivre les efforts du gouvernement du Nouveau-Brunswick et de ses partenaires, dont la communauté, pour améliorer les services dans le secteur de la santé et du mieux-être.

À ces exigences s'ajoutent les phénomènes de la pénurie de l'offre et de la croissance de la demande. En effet, l'offre de la main-d'œuvre qualifiée ne suffit pas à la demande dans le domaine de la santé. De plus, au Nouveau-Brunswick, la plupart des professionnels de la santé sont formés hors province. Une étude récente démontre que dans les prochains dix ans, les pénuries qui existent aujourd'hui augmenteront et que d'autres verront le jour.

La concertation des partenaires de la Santé, c'est-à-dire, les professionnels, les institutions de formation, les gestionnaires d'établissement de santé, les décideurs politiques et les communautés est essentielle pour identifier des solutions durables aux problèmes actuels.

Suite aux recommandations du rapport *Santé en français : pour un meilleur accès à des services de santé en français* présentées au ministre de Santé Canada et à l'annonce du Plan d'action du Canada pour les langues officielles, des fonds ont été ciblés pour trois grandes stratégies qui appuient les principes énoncés dans les lois.

- Mise sur pied des réseaux favorisant la participation de la communauté au développement et à l'amélioration des services de santé : réseau communautaire; organisation des services; formation-recherche
- Formation de professionnels de la santé afin d'augmenter le nombre pouvant offrir le service en français
- Stratégie pour améliorer l'accès aux soins de santé primaires en français

Formatted: Indent: Left: 36 pt, Bulleted + Level: 1 + Aligned at: 18 pt + Tab after: 36 pt + Indent at: 36 pt

Le ministère de la Santé et du Mieux-être, ainsi que les régies régionales de la santé font partie des trois réseaux provinciaux afin d'assurer que les projets soumis à Santé Canada rencontrent les lignes directrices de la province et ne dédoublent pas les services offerts à la population dans le cadre de la présente entente.

Suite au rapport du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, le gouvernement veut poursuivre ses efforts auprès du ministère de la Santé et du Mieux-être et des régies régionales de la santé afin d'améliorer les services en dans les langues officielles. Les stratégies mises en place au cours des dernières années ont certes permis d'établir une excellente base de services en dans

les langues officielles. La présente entente permettra à la province du Nouveau-Brunswick d'améliorer la qualité des documents accessibles dans les deux langues officielles aux citoyens et aux citoyennes du Nouveau-Brunswick et d'offrir plus d'occasions de formation linguistique en dans les langues officielles.

2.2 Petite enfance

Durant la phase I du *Plan de prospérité du Nouveau-Brunswick*, le gouvernement a mis en place des mesures destinées à assurer aux enfants « un bon départ à l'école et à améliorer leurs chances de réussite grâce à des programmes de développement de la petite enfance comme les services de gardes, les soins prénataux et le développement précoce du langage, de manière à ce qu'ils soient prêts à apprendre dès leur entrée à l'école ». Par exemple, le ministère des Services familiaux et communautaires a mis en place le programme de développement précoce du langage *Parle-moi* qui a démontré des résultats très positifs pour le développement de la parole et de la langue chez les enfants d'âge préscolaire. Ce programme devrait s'étendre à l'ensemble des régions d'ici la fin du mois de décembre 2005.

Au Nouveau-Brunswick, le gouvernement travaille de près avec l'Association francophone des parents du Nouveau-Brunswick (AFPNB). Un Réseau d'appui à l'intégration des enfants des ayants droit au système éducatif francophone a été formé par l'AFPNB et celle-ci a mis sur pied, en septembre 2004, le réseau de la petite-enfance qui regroupe des représentants des ministères fédéraux et provinciaux en plus des membres de la communauté. Le réseau de la petite-enfance se dote présentement d'un plan d'action. Un colloque provincial est prévu au printemps 2006 et des états généraux devraient se tenir en 2007. Le réseau souhaite étudier les besoins dans les différentes régions et faire des recommandations au gouvernement pour combler les lacunes. Un des objectifs généraux sera certainement de trouver un modèle de livraison de services qui garantira à tous les enfants de la province un service équitable. On visera sans doute une meilleure concertation entre les différents ministères provinciaux et fédéraux dans ce dossier. La province du Nouveau-Brunswick est prête à appuyer le réseau de la petite-enfance dans cette démarche de consultation auprès de la population francophone du Nouveau-Brunswick et d'autres initiatives qui permettraient d'améliorer la livraison des services en français dans le domaine de la petite-enfance.

2.3 Alphabétisation

Ce secteur demeure une priorité pour le gouvernement et la communauté depuis le tout début des consultations. De nombreuses actions se font dans d'autres ministères dans le but d'augmenter le niveau de littératie et d'éducation de la communauté francophone et acadienne. Afin d'éviter les dédoublements de services, il a été convenu que les initiatives mises en place, dans le cadre de cette entente, devraient viser à améliorer le niveau d'alphabétisation au Nouveau-Brunswick et à augmenter les ressources, les services de référence et d'information en français dans les bibliothèques publiques. La province du Nouveau-Brunswick vise à assurer l'égalité des services dans toutes les bibliothèques publiques.

2.4 Jeunesse

Le secteur de la jeunesse fut identifié comme étant prioritaire autant par la communauté lors des concertations sectorielles en mars 2005 que par les différents ministères aux tables de consultation. Les jeunes doivent jouer un rôle actif dans le développement de la société. Les attentes des jeunes d'aujourd'hui sont différentes des jeunes d'autrefois. Ils ont des expériences et une expertise à partager qui permettra à la société d'évoluer et de s'épanouir. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick appuiera les organismes jeunesse francophones du Nouveau-Brunswick afin qu'ils puissent se doter d'un plan d'action de développement à long terme. En réponse aux demandes exprimées par les jeunes dans les nombreuses consultations que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a conduites, la province appuiera les initiatives qui visent la mobilité, la formation en leadership, la participation active et inclusive des jeunes dans les forums provinciaux, nationaux et internationaux et les regroupements de jeunes semblables à celui du grand rassemblement 2004. Ce dernier événement a eu un impact positif sur l'ensemble des organismes et associations jeunesse puisqu'ils ont tous noté une augmentation importante du nombre de membres. De plus, les membres commencent à s'investir davantage dans ces organismes et associations.

2.5 Industrie de la langue

L'élargissement des droits linguistiques et la portée de la nouvelle *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick engendrent des besoins considérables en matière de traduction et d'interprétation. La demande pour les services de traduction et d'interprétation au Nouveau-Brunswick ne cesse d'augmenter et les prévisions pour les années à venir sont à la hausse.

Alors que la demande augmente, l'offre d'une main d'œuvre qualifiée en traduction et en interprétation diminue. Le phénomène du vieillissement des employés de cette profession est inquiétant. Au Nouveau-Brunswick, l'âge moyen des interprètes se situe à plus de cinquante ans et il n'y a qu'un seul interprète de moins de quarante ans en exercice.

Afin d'assurer une relève de qualité et augmenter l'autosuffisance de la province en matière de traduction et d'interprétation et ainsi être en mesure d'offrir des services essentiels dans les langues officielles, il est nécessaire de renforcer et d'augmenter la main d'œuvre dans ce domaine. Le Nouveau-Brunswick est conscient que l'industrie de la langue fait face à un manque de ressources humaines et financières. Cette problématique se situe autant au niveau national que régional. Des investissements seront faits afin d'accroître une relève compétente dans les domaines de la traduction et de l'interprétation au Nouveau-Brunswick. Les initiatives proposées s'inscrivent dans les priorités du Plan d'action du Canada pour les langues officielles qui visent à établir des stratégies de ressources humaines et à adresser le problème de relève dans les domaines de la traduction et de l'interprétation.

2.6 Justice

La nouvelle *Loi sur les langues officielles (LLO)*, sanctionnée le 7 juin 2002, impose de nouvelles obligations au niveau de la traduction des décisions de tous les tribunaux. Présentement, environ 40% de l'ensemble des décisions de tous les tribunaux sont traduites chaque année. On estime que la mise en œuvre de la *LLO* occasionnera une augmentation de 25% dans le volume de traduction nécessaire. Ces nouvelles exigences ont aussi entraîné un changement de méthodologie pour la traduction des jugements de la Cour d'appel. Les traducteurs du Centre de traduction et de terminologie juridique de l'Université de Moncton doivent travailler de plus près et en interaction continue avec la Cour d'appel, ce qui a engendré une augmentation de 20% des coûts de traduction, appelée prime d'interactivité.

Il est nécessaire d'offrir une formation linguistique juridique à un plus grand nombre de juges afin d'augmenter leur capacité d'écouter des plaidoyers dans les deux langues officielles. Ainsi, le gouvernement du Nouveau-Brunswick pourra mieux répondre aux exigences en matière de droits linguistiques reconnus dans la *Charte* ainsi que dans la *LLO* et autres lois provinciales.

Présentement, les jeunes contrevenants doivent se déplacer un peu partout dans la province pour avoir accès aux audiences devant la cour. L'usage de vidéo-conférence permettrait de réduire ces déplacements et les coûts qui leur sont associés. Il améliorerait aussi l'accès aux audiences en cour.

La traduction des jugements et la formation des juges sont des domaines où la province est déjà impliquée très activement. Cependant, afin d'assurer l'accès à la justice dans les deux langues officielles aux néo-brunswickois et aux néo-brunswickoises, il lui faut augmenter sa capacité de traduction juridique ainsi que la capacité des juges d'entendre les plaidoyers dans les deux langues officielles. Elle doit aussi innover en utilisant les nouvelles technologies qui lui permettront d'améliorer l'accès.

Les initiatives proposées dans ce plan permettront à la province d'atteindre ces objectifs et contribueront à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles, tel que préconisé à la section 4.2.3 du Plan d'action du Canada pour les langues officielles.

2.7 Promotion des arts et de la culture francophone

Les arts et la culture jouent certainement un rôle important dans l'épanouissement d'une société. La prospérité d'une région dépend en grande partie de sa situation économique et dans la majorité des cas, les arts et la culture tiennent une place de premier rang. Il importe donc de s'assurer que les arts et la culture jouent un rôle primordial dans l'avancement de la province. La communauté francophone et acadienne est consciente que le temps est venu de définir ses besoins et ses priorités dans le secteur des arts et de la culture francophone. La province a déjà manifesté son appui à la communauté et souhaite s'impliquer dans ce dossier au cours des prochaines années. D'ailleurs, elle financera en partie les États généraux des arts et de la culture francophone. Cette stratégie devrait permettre d'établir les priorités pour les prochaines années. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick voudra certainement appuyer les initiatives qui viseront à augmenter la vitalité de la communauté francophone et acadienne et permettront au domaine des arts et de la culture de jouer un rôle important dans le développement économique, social et culturel de la province. Le Nouveau-Brunswick voudra aussi renforcer son action en francophonie dans le cadre de sa politique culturelle qui vise à améliorer les services à sa clientèle artistique et patrimoniale.

2.8 Aménagement linguistique

De nombreuses entreprises privées choisissent d'afficher dans les deux langues officielles depuis quelques années. Le fait que la province du Nouveau-Brunswick soit officiellement bilingue peut sans doute avoir influencé certaines de ces entreprises. Plusieurs sections locales de la Société des acadiens et des acadiennes du Nouveau-Brunswick (SAANB) ont travaillé de près avec les communautés et en particulier avec les entreprises privées et les conseils municipaux afin de leur faire prendre conscience des avantages de l'affichage et de l'offre de services dans les deux langues officielles. La province souhaite appuyer de nouvelles initiatives du genre afin d'intervenir auprès de l'entreprise privée et de la communauté en général pour les sensibiliser à l'importance d'utiliser le français dans l'environnement quotidien. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick espère qu'en augmentant l'affichage dans les deux langues officielles, cela aura un impact direct sur l'offre de services dans la langue de choix des citoyens et des citoyennes de la province.

2.9 Immigration

La province du Nouveau-Brunswick est consciente qu'il faut développer des services de recrutement pour les immigrants francophones en région afin de maintenir un équilibre démographique. Une grande majorité des immigrants choisissent les grands centres pour s'établir de façon plus permanente. Les avantages de vivre en région doivent être connus du public et faire partie de la stratégie de recrutement, d'intégration et de rétention. Les consultations ont permis de constater l'importance d'instaurer des systèmes d'accueil pour les francophones dans les régions afin d'augmenter les possibilités d'attirer les immigrants francophones. Au cours des dernières années, des efforts ont été consentis pour recruter un plus grand nombre d'immigrants francophones pour assurer le maintien démographique de la province et contribuer à la diversité culturelle au sein de la communauté francophone et acadienne. Beaucoup de travail reste à faire et le Nouveau-Brunswick doit accentuer les efforts de recrutement et d'intégration au-delà des mesures déjà mises en place par la province pour assurer une représentativité équitable entre les communautés linguistiques au sein des nouveaux arrivants.

3. Assurer la communication, la consultation formelle et la participation effective de la communauté

3.1 Événements et projets spéciaux

Dans le cadre de l'appui aux services aux communautés de langue officielle, le gouvernement du Nouveau-Brunswick encouragera les efforts de promotion et de sensibilisation qui mettent l'accent sur la vitalité des francophones et des acadiens et des acadiennes de la province. C'est dans ce contexte qu'au cours des prochaines années, le programme relatif à la prestation de services dans les langues officielles au Nouveau-Brunswick appuiera les initiatives du gouvernement ou de ses partenaires pour réaliser des événements et des projets spéciaux qui amélioreront et renforceront la *Loi sur les langues officielles* et les services dans les deux langues. La province du Nouveau-Brunswick continuera à jouer au cours des prochaines années un rôle de leader en francophonie. La province du Nouveau-Brunswick collaborera avec les organismes qui jouent un rôle important dans l'élaboration et la livraison de services qui viennent appuyer les efforts du gouvernement et qui contribuent à atteindre l'objectif d'égalité réelle des deux communautés.

3.2 Consultation et participation de la communauté

La collaboration est au cœur du succès de toute initiative et c'est en assurant une meilleure compréhension et une plus grande collaboration entre tous les intervenants que la province continuera d'améliorer les services offerts en français à sa population. Un interlocuteur important pour la communauté sera sans doute le Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick qui représente maintenant plus d'une trentaine d'organismes répartis dans les secteurs suivants : Arts/Cultures/Communication, Économie, Éducation, Socio-communautaire et Socio-politique. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick souhaite ainsi augmenter ses occasions de collaborer avec le Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick soit par des rencontres ou des initiatives qui favoriseront les échanges et les partenariats entre les deux parties. La province du Nouveau-Brunswick entend jouer un plus grand rôle de liaison entre ses communautés, les ministères provinciaux et les ministères fédéraux. Elle veut ainsi cristalliser ses liens avec sa communauté francophone et acadienne et veut éviter les dédoublements dans les services offerts à sa population.

3.3 Rapprochement des deux communautés

Le plan d'action de la province accorde une grande priorité aux initiatives qui favorise la connaissance, le respect et le rapprochement des deux communautés linguistiques au Nouveau-Brunswick afin d'encourager une meilleure compréhension mutuelle. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est d'avis que la prospérité de la province sera accrue lorsque les deux communautés travailleront de pair sur des dossiers d'intérêt commun. Une étude menée par Desserud, Everitt et Howe en novembre 2004 révèle que «Nos résultats démontrent que, malgré une part prépondérante de Néo-Brunswickois qui semblent convaincus de vivre au sein d'une communauté divisée, les anglophones et les francophones de la province partagent effectivement des valeurs et des comportements extrêmement similaires relatifs à l'efficacité politique, à la confiance, à l'attachement communautaire, à l'importance de la religion et ainsi de suite. (...) Malgré la perception de conflits et de différence de valeurs, la majorité des deux communautés de langue officielle sont d'accord pour dire que *de bonnes relations entre francophones et anglophones du Nouveau-Brunswick devraient être l'une des grandes priorités du gouvernement.*» (Traduction libre). La province fera appel à Dialogue Nouveau-Brunswick et à d'autres organismes pour l'aider à atteindre les objectifs identifiés dans ce secteur d'activité.

De plus, les associations et organismes provinciaux à vocation sociale et communautaire contribuent à transmettre une image venant appuyer le caractère bilingue de la province du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement veut continuer de s'associer à ces organismes et à ces associations pour poursuivre l'atteinte d'une relation harmonieuse et d'un plus grand respect entre les deux communautés de langue officielle. Le gouvernement les aidera principalement dans les domaines de la traduction et de l'interprétation.

4. Appuyer la programmation des centres scolaires / communautaires (CSC) de la province

Les francophones, les Acadiens et les Acadiennes, les francophiles et les couples exogames des régions urbaines de Fredericton, de St-Jean et de Miramichi peuvent compter sur un lieu dynamique leur offrant une variété de services et d'activités en français, qui appuie le développement et l'épanouissement de leurs communautés. La province du Nouveau-Brunswick veut favoriser la mise en oeuvre de mesures visant le développement des communautés francophones et acadiennes desservies par le biais des centres scolaires / communautaires, ceci afin de faciliter leur participation en français aux divers aspects de la société canadienne. Les régions de Fredericton et de St-Jean connaissent un accroissement important de la population francophone et acadienne et doivent présentement tenter d'offrir les mêmes services avec des ressources limitées. La situation dans la région de la Miramichi représente un tout autre défi. Le centre Carrefour Beausoleil doit desservir une région moins peuplée et dispersée dans un rayon de 10 km. De plus, elle doit travailler en étroite collaboration avec d'autres régions environnantes afin d'assurer des services de qualité en français à ces concitoyens et concitoyennes. Dans l'ensemble, les centres scolaires / communautaires doivent se repositionner et s'adapter à cette nouvelle réalité. Ils seront appelés à étudier de plus près les besoins de leurs communautés et à réajuster leurs plans stratégiques en conséquence afin de leur offrir des services en français de qualité et diversifiés. Le gouvernement souhaite les aider à atteindre cet objectif.

III. Conclusion

En conclusion, le Nouveau-Brunswick réaffirme que :

- Le plan d'action présenté dans le cadre de l'entente Canada-Nouveau-Brunswick relative à la prestation de services en français 2005-2006 à 2008-2009 poursuit l'atteinte des objectifs du Plan d'action du Canada en même temps qu'il contribuera à l'atteinte des objectifs de la province.
- Les stratégies et les activités proposées dans le plan d'action sont pour la majorité nouvelles et elles complètent sans dédoubler celles qui seront financées conjointement par le Nouveau-Brunswick et le Canada dans le cadre des autres ententes sur les langues officielles.
- Le présent plan d'action a été développé en consultation et avec la collaboration des ministères sectoriels, avec l'aide du Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick particulièrement pour l'identification des secteurs d'intervention et avec le ministère du Patrimoine canadien.
- En ce qui a trait au partage des contributions, la province du Nouveau-Brunswick s'engage à investir 50% des montants qui serviront à couvrir les dépenses prévues pour la réalisation de ce plan.

En matière de langues officielles, le Nouveau-Brunswick propose de développer un nouveau partenariat avec le gouvernement canadien. Ce nouvel élan se base principalement sur les principes suivants:

- la province a préparé, tout récemment, des fondements plus solides avec sa nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Naturellement, les efforts, de plus en plus soutenus pour améliorer les services dans les langues officielles, s'accompagnent d'une augmentation considérable des besoins. Le Nouveau-Brunswick est la seule province bilingue au Canada et donc le seul gouvernement provincial qui adhère entièrement aux principes fondamentaux de l'existence du pays;

- la province démontre bien l'efficacité des actions et constitue la preuve que le bilinguisme officiel peut fonctionner au Canada. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick veut prouver que les mesures ambitieuses qu'il a instaurées sont efficaces et donnent de meilleurs résultats;
- même si le Nouveau-Brunswick reconnaît les besoins de toutes les provinces et tous les territoires en matière de langues officielles, la province croit qu'il est impératif pour le gouvernement fédéral de reconnaître, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du Canada pour les langues officielles, le caractère asymétrique de la situation du Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick est, en quelque sorte, un microcosme du Canada quand il s'agit de la réalité des deux communautés de langue officielle. Il est, sans aucun doute, le partenaire canadien qui a le plus profité des programmes de langues officielles dans le passé et qui a obtenu les meilleurs résultats. Sa situation actuelle exige qu'il fasse encore davantage parce que sa population, francophone et anglophone, la demande et l'exige. Le Canada doit reconnaître la spécificité de la province pour lui permettre de continuer d'avancer, voire même accélérer le rythme actuel, pour ainsi profiter de l'histoire de réussite et de l'exemple que le Nouveau-Brunswick offre à l'ensemble du pays.

La province du Nouveau-Brunswick compte sur l'appui et la collaboration du gouvernement du Canada pour travailler ensemble à la réalisation de leur plan d'action respectif.

Axe 1 de 4 : Renforcer le cadre politique, législatif et administratif

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
CONTRIBUTION FÉDÉRALE	150 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	150 000 \$	570 000 \$
CONTRIBUTION PROVINCIALE	150 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	150 000 \$	570 000 \$

Secteurs d'activités	Objectifs	Mesures prévues	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
1.1 GOUVERNANCE LOCALE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	<p>Favoriser le développement de la gouvernance locale et le développement rural.</p> <p>Accompagner les communautés rurales pour leur permettre d'assurer leur développement durable</p>	<p>Mettre en place des initiatives visant à améliorer les services dans les langues officielles et la gouvernance locale dans toutes les municipalités de la province assujetties à la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p> <p>Mettre en place des initiatives visant à favoriser le développement durable local et rural.</p>	<p>Amélioration des services dans les langues officielles dans toutes les municipalités qui ont des obligations en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i> au Nouveau-Brunswick.</p> <p>Participation accrue des francophones dans le développement des politiques de gouvernance locale.</p>	<p>Nombre de municipalités et de commissions qui ont entièrement mis en œuvre leurs obligations énoncées dans la Loi et ses règlements dans le but d'améliorer les services dans les langues officielles.</p> <p>Nombre de francophones participant au développement de politiques de gouvernance locale.</p> <p>Les profils démographiques et économiques des milieux ruraux.</p>
1.2 GESTION ET CADRE D'IMPUTABILITÉ	Gérer la mise en œuvre du plan et de son cadre d'imputabilité en matière de services dans les langues officielles au Nouveau-Brunswick.	<p>Assurer la mise en œuvre du plan d'action.</p> <p>Mettre en place des mesures et des outils qui permettront d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action et de rendre compte des résultats.</p>	<p>Compréhension accrue par les ministères et par les deux communautés de langue officielle des besoins en matière d'égalité des services au Nouveau-Brunswick.</p> <p>Amélioration du système d'évaluation et d'imputabilité en matière de services dans les langues officielles au Nouveau-Brunswick.</p>	Taux de satisfaction au sein de la communauté francophone et acadienne et des ministères à l'égard de l'égalité des services au Nouveau-Brunswick.

Axe 2 de 4 : Appuyer le développement, la planification et la prestation de services dans les langues officielles dans les secteurs prioritaires

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
CONTRIBUTION FÉDÉRALE	820 000 \$	910 000 \$	910 000 \$	970 000 \$	3 610 000 \$
CONTRIBUTION PROVINCIALE	820 000 \$	910 000 \$	910 000 \$	970 000 \$	3 610 000 \$

Secteurs d'activités	Objectifs	Mesures prévues	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
2.1 SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE	<p>Appuyer le ministère de la Santé et du Mieux-être et les régies régionales de la santé afin qu'ils offrent leurs services dans les deux langues officielles tels que le prévoient la <i>Loi sur les langues officielles</i> et la <i>Loi sur les régies régionales de la santé</i>.</p> <p>Favoriser le développement de services de santé en français.</p>	<p>Appuyer les initiatives qui permettent d'assurer le développement des services en français du ministère de la Santé et du Mieux-être ainsi que des régies régionales de la santé.</p> <p>Appuyer les initiatives qui visent la promotion de la santé ou des services de santé en français.</p>	<p>Renforcement accru des services dans les deux langues officielles au sein des régies régionales de la santé telles que le prévoient la <i>Loi sur les langues officielles</i> et la <i>Loi sur les régies régionales de la santé</i>.</p> <p>Augmentation de l'offre de services en français dans les régies de la santé.</p>	<p>Nombre d'initiatives et de programmes sur les services en français offerts par le ministère de la Santé et du Mieux-être et les régies régionales de la santé.</p> <p>Taux de satisfaction au sein de la communauté francophone et acadienne à l'égard des services de santé en français.</p>
2.2 PETITE ENFANCE	Appuyer le développement de la petite enfance dans les milieux francophones.	Développer des mécanismes qui permettent d'assurer un meilleur développement des services de la petite enfance en français.	Augmentation accrue des services de la petite enfance en français.	Nombre d'initiatives et de programmes sur les services en français offerts par les ministères et les organismes communautaires francophones et acadiens en matière de petite enfance.

Secteurs d'activités	Objectifs	Mesures prévues	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
2.3 ALPHABÉTISATION	Augmenter le niveau d'alphabétisation des citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick. (Cet objectif ne touche pas les institutions qui font partie de l'entente relative à l'enseignement en français langue première et à l'enseignement du français langue seconde.)	Appuyer les initiatives qui permettent d'améliorer le niveau d'alphabétisation au Nouveau-Brunswick.	Amélioration du niveau d'alphabétisation des citoyens et des citoyennes du Nouveau-Brunswick.	Taux d'alphabétisation des citoyens et des citoyennes du Nouveau-Brunswick.
2.4 JEUNESSE	Favoriser la participation de la jeunesse dans le développement de la société. Contribuer à l'avancement du secteur de la jeunesse.	Mettre en place des initiatives favorisant la participation de la jeunesse aux tables de concertation provinciales et communautaires et aux événements qui contribuent au développement du secteur de la jeunesse. Appuyer les organismes jeunesse dans le développement d'un plan d'action à long terme. Appuyer des initiatives jeunesse qui visent la mobilité, la formation du leadership, la participation active et inclusive dans des forums provinciaux, nationaux et internationaux.	Participation accrue des jeunes francophones du Nouveau-Brunswick dans le développement de la société néo-brunswickoise. Prise en compte des besoins et des priorités de la jeunesse par la société et le gouvernement.	Satisfaction des jeunes envers leur implication dans le développement de la société néo-brunswickoise. Nombre de jeunes francophones qui effectueront des stages au sein d'organismes ou partenaires situés dans d'autres provinces ou pays de la francophonie.
2.5 INDUSTRIE DE LA LANGUE	Renforcer les liens entre les différents secteurs de l'industrie de la langue et rehausser leur visibilité.	Mettre en place des initiatives qui contribuent au développement de l'industrie de la langue au Nouveau-Brunswick.	Renforcement accru de la main-d'œuvre dans le domaine de la traduction et de l'interprétation.	Nombre de traducteurs et d'interprètes qui pratiquent au Nouveau-Brunswick.

Deleted:

Secteurs d'activités	Objectifs	Mesures prévues	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
2.6 JUSTICE	Assurer l'égalité des services juridiques dans les deux langues officielles.	Assurer un plus grand nombre de formations linguistiques juridiques en français. Augmenter le nombre de traduction de jugements du Nouveau-Brunswick, des décisions de la Cour d'appel, des décisions des tribunaux administratifs et des sommaires afin de répondre aux exigences des articles 24 et 25 de la nouvelle LLO.	Amélioration de l'accès à la justice dans les deux langues officielles au Nouveau-Brunswick.	Nombre de traductions effectuées des jugements du Nouveau-Brunswick, décisions de la Cour d'appel, des décisions des tribunaux administratifs et des sommaires. Nombre d'employés dans le domaine de la justice offrant des services directs à la population qui sont en mesure d'utiliser les deux langues officielles dans le cadre de leur travail.
2.7 PROMOTION DES ARTS ET DE LA CULTURE FRANCOPHONE	Promouvoir les arts et la culture acadienne et francophone. Contribuer à l'avancement du domaine des arts et de la culture.	Mettre en œuvre et appuyer des activités visant à mettre en valeur le patrimoine artistique, culturel et linguistique des francophones et acadiens. Améliorer et développer des produits touristiques francophones qui appuient l'économie locale de la communauté francophone et acadienne. Appuyer des stratégies visant à promouvoir les échanges artistiques qui appuient l'économie locale de la communauté francophone et acadienne. Développer des projets intergouvernementaux visant à promouvoir les échanges et expériences artistiques et culturels de langue française.	Reconnaissance accrue de l'apport de la communauté francophone et acadienne à la vie de la province. La communauté francophone et acadienne a une connaissance accrue de ses besoins et de ses priorités dans le domaine des arts et de la culture francophone. Renforcement accru du cadre de la politique culturelle du gouvernement du Nouveau-Brunswick.	Nombre d'activités et d'outils célébrant la présence et l'apport des francophones et acadiens/acadiennes au Nouveau-Brunswick. Nombre de projets intergouvernementaux qui font la promotion des échanges et expériences culturelles de langue française.

Secteurs d'activités	Objectifs	Mesures prévues	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
2.8 AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE	<p>Promouvoir auprès du gouvernement, du secteur privé, et de la communauté en général, l'égalité de statut des deux langues officielles.</p> <p>Promouvoir l'utilisation du français.</p>	<p>Mettre en place des initiatives qui visent à encourager le gouvernement, le secteur privé et la communauté en général à utiliser également le français comme langue de communication avec le public.</p>	<p>Augmentation des services offerts en français à la population néo-brunswickoise par des intervenants non assujettis à la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p>	<p>Nombre d'entreprises qui choisissent d'afficher leurs services dans les deux langues officielles.</p> <p>Nombre d'entreprises qui offrent leurs services dans les deux langues officielles.</p> <p>Nombre de ministères qui ont amélioré leur offre de services dans les langues officielles.</p>
2.9 IMMIGRATION	<p>Développer et mettre en place une stratégie de recrutement d'immigrants francophones en région.</p>	<p>Développer et implanter une stratégie gouvernementale pour faciliter le recrutement, l'intégration et la rétention des immigrants / nouveaux arrivés aux communautés et au marché du travail dans les milieux francophones de la province du Nouveau-Brunswick.</p>	<p>Renforcement accru des partenariats entre les paliers gouvernementaux et la communauté en vue de l'élaboration d'une stratégie gouvernementale sur l'immigration francophone.</p> <p>Sensibilisation accrue de la population acadienne et francophone aux avantages de l'immigration.</p>	<p>Nombre d'immigrants francophones venant s'établir et rester dans les régions francophones du Nouveau-Brunswick.</p>

Axe 3 de 4 : Assurer la communication, la consultation formelle et la participation effective de la communauté

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
CONTRIBUTION FÉDÉRALE	300 000 \$	325 000 \$	325 000 \$	350 000 \$	1 300 000 \$
CONTRIBUTION PROVINCIALE	300 000 \$	325 000 \$	325 000 \$	350 000 \$	1 300 000 \$

Secteurs d'activités	Objectifs	Mesures prévues	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
3.1 ÉVÉNEMENTS ET PROJETS SPÉCIAUX	Favoriser les événements qui font la promotion de la langue française et contribuent à la vitalité des francophones et des acadiens et acadiennes.	Mettre en oeuvre et appuyer des activités qui contribuent à la vitalité des francophones et des acadiens et acadiennes et ayant un impact et des bénéfices durables à long terme.	Collaboration accrue entre la province et les organismes acadiens qui jouent un rôle important dans l'élaboration et la livraison de services qui viennent appuyer les efforts de promotion et de sensibilisation du gouvernement sur la vitalité des acadiens et francophones du Nouveau-Brunswick.	Nombre et pertinence d'activités faisant la promotion de la langue française au Nouveau-Brunswick.
3.2 CONSULTATION ET PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ	Impliquer les francophones et acadiens et acadiennes dans la planification des politiques et programmes gouvernementaux en matière de langues officielles.	Accroître la participation de la communauté francophone et acadienne aux processus de planification et de prise de décision du gouvernement en matière de langues officielles. Établir une table de consultation permanente. Favoriser la concertation, les consultations et les rencontres qui visent le rapprochement des ministères fédéral et provincial responsables de la mise en oeuvre des plans d'action pour les langues officielles avec la communauté.	Participation accrue des francophones et des acadiens et acadiennes aux processus consultatifs et décisionnels du gouvernement néo-brunswickois.	Nombre de partenariats établis entre les ministères et les organismes francophones et acadiens. Nombre d'acadiens et francophones impliqués dans des groupes de travail et comités gouvernementaux.

Secteurs d'activités	Objectifs	Mesures prévues	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
<p>3.3 RAPPROCHEMENT DES DEUX COMMUNAUTÉS</p>	<p>Favoriser la connaissance, le respect et le rapprochement des deux communautés linguistiques du Nouveau-Brunswick afin d'encourager une meilleure compréhension mutuelle.</p> <p>Aider les organismes à vocation sociale et communautaire à offrir des services dans les deux langues officielles.</p> <p>Favoriser la participation des deux communautés de langue officielle du Nouveau-Brunswick aux activités des organismes à vocation sociale et communautaire.</p>	<p>Favoriser le développement d'un plan d'action dans le but de rapprocher les deux communautés de langue officielle.</p> <p>Favoriser des activités et des regroupements qui font la promotion des deux langues officielles et qui visent une meilleure compréhension entre les deux communautés linguistiques.</p> <p>Appuyer la réalisation de documents de qualité dans les deux langues officielles.</p> <p>Appuyer les initiatives qui visent la traduction de documents devant être disponibles au public.</p> <p>Appuyer les initiatives qui permettront aux organismes de fournir des services d'interprétation lors de rencontres publiques importantes.</p>	<p>Accroissement du nombre d'activités et de regroupements qui font la promotion des deux langues officielles.</p> <p>Collaboration accrue entre francophones et anglophones sur certains dossiers d'intérêt commun.</p> <p>Compréhension et conscientisation accrue des anglophones aux dossiers préoccupant les francophones.</p> <p>Augmentation du nombre d'organismes à vocation sociale et communautaire offrant leurs services dans les deux langues officielles.</p>	<p>Nombre d'activités qui font appel à l'implication des deux communautés de langue officielle.</p> <p>Nombre de documents et d'informations traduites qui sont demandés ou utilisés par le public.</p> <p>Nombre de rencontres publiques importantes organisées par des organismes et se déroulant dans les deux langues officielles.</p>

Axe 4 de 4 : Appuyer la programmation des centres scolaires / communautaires (CSC) de la province

	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	Total
CONTRIBUTION FÉDÉRALE	330 000 \$	330 000 \$	380 000 \$	330 000 \$	1 370 000 \$
CONTRIBUTION PROVINCIALE	330 000 \$	330 000 \$	380 000 \$	330 000 \$	1 370 000 \$

Secteurs d'activités	Objectifs	Mesures prévues	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
4.1 ADMINISTRATION	Assurer les infrastructures en terme de ressources humaines et en terme de logistique pour la réalisation du plan d'action.	Mettre en place des stratégies qui permettront d'appuyer la programmation des CSC.	Renforcement des relations de travail des centres et la communauté francophone des régions concernées.	Taux de satisfaction au sein de la communauté francophone et acadienne à l'égard de l'administration des CSC.
4.2 SERVICES	Fournir aux francophones et aux francophiles dans les régions desservies par les CSC, des services favorisant le développement communautaire et culturel de la francophonie.	Offrir des services répondant aux besoins de la communauté francophone et acadienne. Travailler en étroite collaboration avec les organismes pour avoir un meilleur rayonnement dans la communauté. Offrir de la formation afin d'aider les organismes à mieux planifier leurs activités.	Collaboration accrue avec les organismes pour concerter les efforts de développement à tous les niveaux. Développement accru de services favorisant le développement et l'épanouissement communautaire dans les CSC concernés et dans les régions.	Nombre de services offerts par les CSC. La satisfaction de la communauté vis-à-vis l'ensemble des services offerts par les CSC.
4.3 FRANCISATION	Préparer les enfants d'âge préscolaire à une meilleure maîtrise de la langue française.	Offrir un programme d'enseignement spécialisé, des programmes de sorties culturelles et des activités d'intervention individuelle aux enfants préscolaires et des activités de soutien aux parents.	Amélioration de la langue parlée française des enfants d'âge préscolaire qui fréquentent les services de petite-enfance des CSC.	Nombre d'enfants préparés à la scolarisation en français dans les CSC.

Secteurs d'activités	Objectifs	Mesures prévues	Résultats attendus	Indicateurs de rendement
4.4 PROGRAMMATION	Offrir aux francophones, aux francophiles et aux couples exogames des régions concernées la possibilité d'assister à une programmation riche en spectacles culturels et en activités sociales en français.	Offrir des activités sociales et culturelles diversifiées répondant aux intérêts de l'ensemble de la communauté francophone, acadienne et francophile.	Participation accrue des francophones à la programmation des CSC.	Nombre de participants aux activités sociales et culturelles organisées dans les CSC.
4.5 JEUNESSE	Permettre une participation accrue des jeunes francophones et francophiles des régions desservies par les CSC aux différents programmes d'animation.	Offrir divers programmes récréatifs et culturels aux jeunes francophones et francophiles.	Renforcement du rayonnement du fait français chez les jeunes d'ici 2009 dans les régions desservies par les CSC.	Nombre de jeunes participant aux activités récréatives, culturelles et de sensibilisation.
4.6 COMMUNICATION ET INFORMATION	Augmenter la visibilité des CSC et la participation des francophones, acadiens et acadiennes et francophiles.	<p>Informer la communauté des activités et des services disponibles dans les régions desservies par les CSC concernés.</p> <p>Créer des outils de communication pouvant augmenter la visibilité des CSC concernés et faire la promotion des programmes et des activités.</p>	Visibilité accrue des CSC auprès des communautés concernées.	Nombre de demandes de services et de participation à l'ensemble des services et activités offertes par les CSC.

Sommaire des contributions annuelles

AXES	OBJECTIFS	CONTRIBUTION FÉDÉRALE 2005-2006	CONTRIBUTION PROVINCIALE 2005-2006	CONTRIBUTION FÉDÉRALE 2006-2007	CONTRIBUTION PROVINCIALE 2006-2007	CONTRIBUTION FÉDÉRALE 2007-2008	CONTRIBUTION PROVINCIALE 2007-2008	CONTRIBUTION FÉDÉRALE 2008-2009	CONTRIBUTION PROVINCIALE 2008-2009	CONTRIBUTION FÉDÉRALE totale	CONTRIBUTION PROVINCIALE totale
Axe 1 de 4	Renforcer le cadre politique, législatif et administratif	150 000 \$	150 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	135 000 \$	150 000 \$	150 000 \$	570 000 \$	570 000 \$
Axe 2 de 4	Appuyer le développement, la planification et la prestation de services dans les langues officielles dans les secteurs prioritaires	820 000 \$	820 000 \$	910 000 \$	910 000 \$	910 000 \$	910 000 \$	970 000 \$	970 000 \$	3 610 000 \$	3 610 000 \$
Axe 3 de 4	Assurer la communication, la consultation formelle et la participation effective de la communauté	300 000 \$	300 000 \$	325 000 \$	325 000 \$	325 000 \$	325 000 \$	350 000 \$	350 000 \$	1 300 000 \$	1 300 000 \$
Axe 4 de 4	Appuyer la programmation des centres scolaires / communautaires de la province	330 000 \$	330 000 \$	330 000 \$	330 000 \$	380 000 \$	380 000 \$	330 000 \$	330 000 \$	1 370 000 \$	1 370 000 \$
Total :		1 600 000 \$	1 600 000 \$	1 700 000 \$	1 700 000 \$	1 750 000 \$	1 750 000 \$	1 800 000 \$	1 800 000 \$	6 850 000 \$	6 850 000 \$
Grand total :		3 200 000 \$		3 400 000 \$		3 500 000 \$		3 600 000 \$		13 700 000 \$	